



Observatoire Vieillessement & Société

Montréal, physiquement active

Un nouveau cadre d'intervention pour faire bouger les Montréalais

Mémoire soumis à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports

Par

L'Observatoire Vieillessement et Société (OVS)

Le 26 novembre 2012

Présentation de la mission, les objectifs et la structure de l'OVS

L'Observatoire Vieillesse et Société (OVS) peut se comparer à une lunette astronomique tournée vers la terre au lieu des astres, il observe la société et focalise sur les aînés.

C'est un organisme sans but lucratif créé en 2003, partenaire privilégié de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM), il œuvre à partir de son Centre de recherche.

L'OVS fonctionne principalement grâce au bénévolat des personnes âgées, retraitées ou préretraitées. Il compte plus de 3000 membres correspondants, son site internet est consulté par environ 8000 personnes mensuellement.

Sa mission fondamentale est le mieux-être des aînés sous tous les aspects.

L'OVS joue un rôle de vigie sociale dans différents domaines où l'âgisme peut se manifester de façon insidieuse ou évidente : activité physique, maltraitance, droits, finances, maintien à domicile, multiculturalisme, retraite, transport, etc. L'âgisme, ce racisme de l'âge, se traduit par un ensemble d'attitudes négatives et de préjugés envers les aînés et le vieillissement. Souvent irrationnel, il peut contribuer à la marginalisation des personnes âgées.

L'OVS est un précurseur, de plusieurs sujets sur lesquels il s'est penché ont été traités ultérieurement dans les politiques gouvernementales. Grâce à ses moyens de diffusion (site internet, journal et conférences mensuels grand public, présence à des congrès et colloques et sa représentation auprès d'organismes publics, l'OVS rejoint une majorité des personnes âgées.

L'œuvre de l'OVS a été reconnue publiquement par la remise du Prix hommage du Conseil des Aînés à l'automne 2009 et par l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur au printemps 2010.

L'OVS a plusieurs réalisations à son actif. Mentionnons à titre d'exemple un document fondamental sur les droits et libertés des personnes âgées en voie de diffusion dans les résidences privées du Québec.

La structure administrative de l'OVS inclut paliers d'acteurs et d'intervenants, dont : un Conseil d'administration, un comité consultatif, un comité stratégique et un réseau universitaire.

Argumentaire

Nous saluons l'initiative de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports en collaboration avec la Direction des sports de la Ville de Montréal d'associer la population à l'élaboration d'un cadre d'intervention global en matière d'activité physique de sport et de mobilité, pour permettre à la population d'adopter un mode de vie physiquement actif.

Il est noté dans le document qu'il n'y a pas de solution magique. Le projet nécessite une mise en œuvre **concertée de plusieurs stratégies concrètes**. Il est prôné de mettre en œuvre collectivement des actions plus importantes auprès des citoyens moins actifs, dont les personnes âgées.

Vous visez à établir une vision **concertée et des orientations communes** entre les gouvernements, leurs ministères, leurs mandataires et les organisations.

Au-delà de reconnaître et d'intensifier la concertation scolaire-municipale comme une condition essentielle de succès, **nous pensons que pour la clientèle aînée il faut établir un partenariat avec les instances centrales et locales des services sociaux et de santé** pour identifier les activités physiques qui sont les plus appropriées pour maintenir l'autonomie des personnes aînées.

Il est fait mention à la page 21 du document qu'au cours de la dernière décennie, plusieurs politiques et engagements ont été élaborés qui jouent un rôle déterminant dans la vie active de tous les jours. À juste titre, vous identifiez trois documents fondamentaux et un document à venir bientôt, le *Plan de développement de Montréal*. Toutefois, le document ne fait nullement référence au *Plan d'action municipal pour les aînées 2012-2015* qui vient d'être lancé le 1^{er} octobre dernier. Ce dernier fait état des enjeux prioritaires pour les aînés en matière d'aménagement, de sécurité, d'accès à l'information, de déplacements urbains, de logement, de culture, de sport, de loisirs et de développement social (p.10). Sept engagements sont énumérés et une centaine d'actions qui s'appuient sur sept principes directeurs. Plusieurs des actions identifiées visent l'activité physique.

Nous attirons votre attention sur trois des sept principes du Plan d'action pour les aînés 2013-2015 qui nous semblent les plus pertinents à votre consultation. Le premier principe : Le "réflexe aîné", pour s'ouvrir aux réalités des citoyens aînés; le principe 4 : Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble; le principe 5 : La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources. **Nous aimerions que le document final incarne de façon concrète ces principes qui rejoignent les 3**

orientations qui sont proposées au point 5.2 (p. 27-29) du document *Montréal, physiquement active*: une participation accrue, des environnements urbains plus favorables, une volonté d'agir ensemble.

Recommandations

- Nous recommandons que le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* soit identifié dans *Montréal, physiquement active* comme la **pierre d'angulaire** des activités prônées pour les aînés.
- Nous recommandons qu'à l'instar de la collaboration scolaire et municipale soit développée **une concertation entre le milieu municipal et le milieu des services sociaux et de santé** pour identifier et mettre en place des activités physiques pour le mieux-être des aînés.
- Nous recommandons **l'élaboration d'un cadre de référence d'activités physiques** pour maintenir l'autonomie des personnes âgées, prévenir les chutes, améliorer la condition physique, assurer un poids santé et améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Ce **cadre de référence serait élaboré au bénéfice des arrondissements** qui gèrent les activités et les installations sportives de proximité.
- Nous recommandons une approche novatrice dans les lieux où se tiennent les activités physiques municipales pour les personnes âgées; par exemple les centres commerciaux et les centres communautaires.

Alida Piccolo, M.Ed., M.Adm., ASC
Vigie multiculturelle
Observatoire Vieillessement et Société